



CONSEIL DU 8^e ARRONDISSEMENT
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MARDI 5 MAI 2026

Le 5 mai, à 19 heures, les membres du conseil du 8^e arrondissement se sont réunis salle des Conférences et ont délibéré. Le jour de cette séance, 8 membres du conseil d'arrondissement étaient en exercice.

Membres présents :

- Mme Catherine LÉCUYER
- M. Éric SCHAHL
- Mme Stéphanie MAMAN
- M. Erwan LECLERC
- Mme Sylvie DAO-BERNA
- Mme Laurence RIOT LAMOTTE
- M. Ronan GUÉVEL
- Mme Théa FOURDRINIER

Madame la Maire ouvre la séance à 19h, sur l'ordre du jour prévu par les convocations.

Ordre du jour

08 2026 06

Désignation du secrétaire de séance

08 2026 07

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 8ème arrondissement du 6 avril 2026

08 2026 08

Désignation des membres du conseil du 8ème arrondissement au sein du Comité de gestion de la Maison des Solidarités du 8ème

08 2026 09

Désignation des représentants du Conseil du 8ème arrondissement au sein du conseil d'administration du Conservatoire municipal Camille SAINT-SAËNS

08 2026 10

Désignation des membres du conseil d'arrondissement au sein des conseils des écoles maternelles et élémentaires du 8ème arrondissement

08 2026 11

Désignation des membres du conseil d'arrondissement au sein des conseils d'administration des collèges et lycées du 8ème arrondissement

08 2026 12

Inventaire des équipements de proximité dont le conseil du 8ème arrondissement a la charge

V08 2026 01

Vœu de Théa FOURDRINIER relatif aux droits des personnes LGBTQIA+

V08 2026 02

Vœu de la majorité relatif au lancement d'une concertation inter-arrondissements sur l'avenir et le réaménagement global de la place de Clichy

V08 2026 03

Vœu de la majorité relatif à la sauvegarde de la devanture historique "Pouyanne" 57 boulevard Haussmann

1/ Désignation du secrétaire de séance

Mme LÉCUYER

Mes chers collègues,

Le quorum est atteint. Conformément aux dispositions des articles L.2121-15 et L.2511-10 du Code général des collectivités territoriales, il nous appartient, au début de chaque séance, de nommer un ou plusieurs membres de notre conseil d'arrondissement pour assurer les fonctions de secrétaire.

Je vous demande donc de bien vouloir procéder à cette désignation pour notre séance de ce jour.

Je propose à notre benjamin de la majorité M. Erwan LECLERC d'être le secrétaire de notre séance.

Je mets aux voix le projet de délibération "08 2026 06 Désignation du secrétaire de séance".

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2/ Dépôt en séance de 2 vœux

- Vœu de la majorité relatif au lancement d'une concertation inter-arrondissements sur l'avenir et le réaménagement global de la place de Clichy
- Vœu de la majorité relatif à la sauvegarde de la devanture historique "Pouyenne" 57 boulevard Haussmann

Le conseil d'arrondissement accepte le dépôt en séance de ces 2 vœux (Mme FOURDRINIER s'abstient)

Mme LÉCUYER

Ces 2 vœux seront abordés à la fin du conseil d'arrondissement

3/ Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 8^e arrondissement du 6 avril 2026

Mme LÉCUYER

Mes chers collègues,

Le premier point à l'ordre du jour de notre séance concerne l'approbation du procès-verbal de notre précédent conseil d'arrondissement qui s'est tenu le 6 avril 2026.

Ce document vous a été transmis pour relecture. Je vous demande donc de bien vouloir en délibérer et de procéder à son approbation.

Un élu veut-il prendre la parole ?

Je mets aux voix le projet de délibération "08 2026 07 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 8^e arrondissement du 6 avril 2026".

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Il est adopté à l'unanimité. Mme FOURDRINIER s'abstient.

4/ Désignation des membres du conseil du 8^e arrondissement au sein du Comité de gestion de la Maison des Solidarités du 8^e

Mme LÉCUYER

Conformément à l'article L.2511-19 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notre conseil d'arrondissement doit procéder à la désignation de ses représentants au sein des organismes dont l'action est limitée à notre territoire. Cette obligation s'applique aujourd'hui au renouvellement des membres du Comité de gestion de la Maison des Solidarités du 8^e.

Présidé par la Maire d'arrondissement, ce comité administre la section locale qui assure le fonctionnement de l'aide sociale facultative. Il est composé d'élus du conseil d'arrondissement, du directeur de section et d'administrateurs bénévoles nommés pour 4 ans par la Ville de Paris

Sa mission principale est l'attribution des prestations d'aide sociale facultative. Pour ce faire, il désigne une commission permanente qui se réunit au moins une fois par semaine pour traiter les demandes.

L'élection des membres se déroule normalement à main levée, sauf si l'un de vous demande un scrutin secret. La majorité absolue est requise pour les deux premiers tours, et la majorité relative au troisième.

Je vous invite donc, mes chers collègues, à procéder dès à présent à cette désignation pour permettre la poursuite de ces actions de solidarité essentielles dans notre arrondissement.

J'ai reçu les candidatures de M. Eric SCHAHL, Mme Stéphanie MAMAN, M. Erwan LECLERC, Mme Sylvie DAO-BERNA et Mme Théa FOURDRINIER.

Mme FOURDRINIER

Je souhaite vous remercier pour la place accordée à l'opposition

Mme LÉCUYER

1^{er} vote : autorisez-vous à l'unanimité le recours au vote à main levée plutôt qu'au scrutin secret ? Merci.

Je mets maintenant aux voix le projet de délibération "Désignation des membres du conseil du 8^e arrondissement au sein du Comité de gestion de la Maison des Solidarités du 8^e".

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Les 5 élus sont désignés pour représenter notre Conseil d'arrondissement au Comité de gestion de la Maison des Solidarités du 8^e.

6/ Désignation des représentants du Conseil du 8^e arrondissement au sein du conseil d'administration du Conservatoire municipal Camille SAINT-SAËNS

Mme LÉCUYER

Je vous présente aujourd'hui une délibération concernant le fonctionnement d'un établissement essentiel à la vie culturelle de notre arrondissement : le Conservatoire municipal Camille Saint-Saëns.

Comme vous le savez, chaque conservatoire municipal de proximité dispose d'un conseil d'établissement dont la composition doit être fixée par notre conseil d'arrondissement. En tant que Maire, j'en assure la présidence de droit, avec la possibilité de me faire représenter.

L'objet de cette délibération est de désigner les membres qui siégeront au sein de cette instance, à savoir :

- Deux élus au minimum issus de notre conseil d'arrondissement, qui siègeront pour la durée du mandat municipal.
- Deux personnalités qualifiées au minimum, désignées pour une durée de trois ans.

Le conseil d'établissement se réunit une fois par année scolaire pour suivre l'activité de cet équipement. Je vous invite donc à prendre connaissance des candidatures pour ces différents sièges afin de procéder à ces désignations.

Pour les élus, j'ai reçu les candidatures de M. Eric SCHAHL, M. Erwan LECLERC, Mme Laurence RIOT LAMOTTE, M. Ronan GUÉVEL et Mme Théa FOURDRINIER.

Pour les personnalités qualifiées, j'ai reçu les candidatures de Mme Priscilla NAIKEN, de M. Alain-Pierre LÉVY, et Hélène ROUQUETTE.

Un élu veut-il prendre la parole ?

1^{er} vote : autorisez-vous à l'unanimité le recours au vote à main levée plutôt qu'au scrutin secret ? Merci.

Je mets maintenant aux voix le projet de délibération "Désignation des représentants du Conseil du 8^e arrondissement au sein du conseil d'administration du Conservatoire municipal Camille SAINT-SAËNS".

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Les candidats sont désignés pour siéger au sein du conseil d'établissement du Conservatoire municipal Camille Saint-Saëns.

7/ Désignation des membres du conseil d'arrondissement au sein des conseils des écoles maternelles et élémentaires du 8^e arrondissement

Mme LÉCUYER

Conformément aux dispositions du Code de l'éducation et du Code général des collectivités territoriales, il nous revient de désigner les membres de notre conseil d'arrondissement qui siègeront au sein des conseils des écoles maternelles et élémentaires du 8^e arrondissement.

Cette délibération a pour objet la nomination d'un représentant titulaire et d'un suppléant pour chacun des établissements suivants :

- Écoles maternelles : Bienfaisance, Roquépine et Moscou.
- Écoles primaires et maternelles : Paul Baudry, Robert Estienne et Monceau.
- Écoles primaires : Bienfaisance, Florence et Surène.

Ces désignations sont essentielles pour assurer le lien entre notre mairie d'arrondissement et la communauté éducative de nos écoles.

J'ai reçu les candidatures suivantes :

Ecole maternelle Bienfaisance

M. Ronan GUÉVEL titulaire 1
Mme Stéphanie MAMAN titulaire 2
Mme Laurence RIOT LAMOTTE suppléante 1
M. Erwan LECLERC suppléant 2

Ecole maternelle Roquépine

Mme Sylvie DAO-BERNA titulaire 1
M. Ronan GUÉVEL titulaire 2
Mme Laurence RIOT LAMOTTE suppléante 1
M. Erwan LECLERC suppléant 2

Ecole maternelle Moscou

Mme Laurence RIOT LAMOTTE titulaire 1
 M. Erwan LECLERC titulaire 2
 Mme Stéphanie MAMAN suppléante 1
 M. Ronan GUÉVEL suppléant 2

Ecole primaire/maternelle Paul Baudry

Mme Sylvie DAO-BERNA titulaire 1
 Mme Stéphanie MAMAN titulaire 2
 M. Erwan LECLERC suppléant 1
 Mme Laurence RIOT LAMOTTE suppléante 2

Ecole primaire/maternelle Robert Estienne

Mme Stéphanie MAMAN titulaire 1
 M. Ronan GUÉVEL titulaire 2
 Mme Sylvie DAO-BERNA suppléante 1
 M. Erwan LECLERC suppléant 2

Ecole primaire/maternelle Monceau

Mme Stéphanie MAMAN titulaire 1
 M. Erwan LECLERC titulaire 2
 Mme Sylvie DAO-BERNA suppléante 1
 Mme Laurence RIOT LAMOTTE suppléante 2

Ecole primaire Bienfaisance

M. Ronan GUÉVEL titulaire 1
 Mme Stéphanie MAMAN titulaire 2
 Mme Laurence RIOT LAMOTTE suppléante 1
 M. Erwan LECLERC suppléant 2

Ecole primaire Florence

M. Erwan LECLERC titulaire 1
 Mme Stéphanie MAMAN titulaire 2
 Mme Sylvie DAO-BERNA suppléante 1
 Mme Laurence RIOT LAMOTTE suppléante 2

Ecole primaire Surène

M. Erwan LECLERC titulaire 1
 Mme Sylvie DAO-BERNA titulaire 2
 Mme Stéphanie MAMAN suppléante 1
 M. Ronan GUÉVEL suppléant 2

Un élu veut-il prendre la parole ?

1^{er} vote : autorisez-vous à l'unanimité le recours au vote à main levée plutôt qu'au scrutin secret ? Merci.

Je mets maintenant aux voix le projet de délibération "Désignation des membres du conseil d'arrondissement au sein des conseils des écoles maternelles et élémentaires du 8^e arrondissement".

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

La délibération est adoptée à l'unanimité. Mme FOURDRINIER s'abstient.

8/ Désignation des membres du conseil d'arrondissement au sein des conseils d'administration des collèges et lycées du 8^{ème} arrondissement

Mme LÉCUYER

Conformément aux dispositions du Code de l'éducation, nos collèges et lycées sont dotés d'organes délibératifs, au premier rang desquels figure le conseil d'administration. Ces instances sont essentielles car elles assurent le pilotage de l'établissement, aux côtés de la commission permanente et, le cas échéant, du conseil de perfectionnement.

La Ville de Paris y est représentée à double titre : d'une part comme collectivité territoriale de rattachement, et d'autre part comme commune siège de l'établissement. En application de l'article L.2511-19 du Code général des collectivités territoriales, il nous revient aujourd'hui de désigner, au sein de notre conseil d'arrondissement, les représentants de la "commune siège".

Nous devons donc procéder à la nomination d'un titulaire et d'un suppléant pour chacun des établissements suivants :

Le collège Chaptal ;
Le lycée général et technologique Chaptal ;
Le lycée général et technologique Racine ;
Le collège Condorcet ;
Le collège Octave Gréard.

J'ai reçu les candidatures suivantes :

COLLEGE CHAPTAL

Titulaire : Mme Stéphanie MAMAN

Suppléant : M. Erwan LECLERC

LYCEE GENERAL TECHNOLOGIQUE CHAPTAL

Titulaires : Mme Stéphanie MAMAN / M. Ronan GUÉVEL

Suppléants : M. Erwan LECLERC / Mme Laurence RIOT LAMOTTE

LYCEE GENERAL TECHNOLOGIQUE RACINE

Titulaires : M. Ronan GUÉVEL / Mme Stéphanie MAMAN

Suppléants : Mme Laurence RIOT LAMOTTE / M. Erwan LECLERC

COLLEGE CONDORCET

Titulaires : M. Erwan LECLERC / Mme Laurence RIOT LAMOTTE

Suppléants : Mme Stéphanie MAMAN / M. Ronan GUÉVEL

COLLEGE OCTAVE-GREARD

Titulaire : Mme Stéphanie MAMAN

Suppléant : M. Erwan LECLERC

Un élu veut-il prendre la parole ?

1^{er} vote : autorisez-vous à l'unanimité le recours au vote à main levée plutôt qu'au scrutin secret ? Merci.

Je mets maintenant aux voix le projet de délibération "Désignation des membres du conseil d'arrondissement au sein des conseils d'administration des collèges et lycées du 8^e arrondissement".

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

La délibération est adoptée à l'unanimité. Mme FOURDRINIER s'abstient.

9/ Inventaire des équipements de proximité dont le conseil du 8^e arrondissement a la charge

Mme LÉCUYER

Je sou mets aujourd'hui à votre approbation la mise à jour de l'inventaire des équipements de proximité de notre arrondissement pour l'année 2026. Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, nous devons actualiser cet inventaire des équipements de proximité dont notre conseil d'arrondissement a la charge directe.

Cet inventaire découle de la loi "démocratie de proximité" du 27 février 2002, qui nous confie la responsabilité des équipements à vocation éducative, sociale, culturelle, sportive, ainsi que des espaces verts de moins d'un hectare. Annexé au document, il est particulièrement dense et couvre donc des domaines variés :

- L'éducation et la petite enfance, avec nos crèches collectives, notamment rue Laure Diebold et rue Maleville, nos haltes-garderies, ainsi que nos écoles maternelles, élémentaires et polyvalentes réparties sur l'ensemble du territoire.
- La culture, incluant la Bibliothèque Agustina Bessa-Luís, la Médiathèque Jean d'Ormesson et le Conservatoire municipal Camille Saint-Saëns.
- Le sport et les loisirs, avec le gymnase Roquépine et le centre Paris Anim' Beaujon.

- Le cadre de vie et l'environnement, qui regroupent nos nombreux espaces verts, squares, comme les squares Louis XVI et Marcel Pagnol, promenades, ainsi que les multiples jardinières et bacs végétalisés qui agrémentent nos rues et nos places, de la Madeleine à l'avenue Van Dyck.
- La vie citoyenne et les services de proximité, incluant la Mairie d'arrondissement elle-même, la Maison de la Vie associative et citoyenne, ainsi que les bains-douches Rome.

L'annexe jointe au projet de délibération détaille l'intégralité des équipements qui relèvent de la gestion directe du 8^e arrondissement. Je vous invite donc à voter favorablement cette mise à jour nécessaire au bon fonctionnement de nos services de proximité.

Un élu veut-il prendre la parole ?

Je mets maintenant aux voix le projet de délibération "08 2026 12 Inventaire des équipements de proximité dont le conseil du 8^e arrondissement a la charge".

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

10/ Vœu de Théa FOURDRINIER relatif aux droits des personnes LGBTQIA+

Considérant que le 17 mai marque, tous les ans depuis 2005, la journée mondiale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie ;

Considérant que de nombreux pays criminalisent encore les relations sexuelles entre personnes du même sexe, comme le démontrent les récents reculs au Sénégal et qu'à nos frontières en Europe, certains proposent à l'image de la Russie d'interdire ce qu'ils nomment « *propagande LGBT* » ;

Considérant que la Cour de Justice de l'Union européenne, a clairement sanctionné le 21 avril dernier une loi hongroise pénalisant tout contenu « *promouvant la divergence par rapport à l'identité personnelle correspondant au sexe à la naissance, le changement de sexe ou l'homosexualité* », estimant qu'elle portait atteinte de manière « *manifeste* » et « *particulièrement grave* » aux droits des personnes LGBTQIA+, et précisant que « *cette loi est contraire à l'identité même de l'Union en tant qu'ordre juridique commun dans une société caractérisée par le pluralisme* » ;

Considérant la banalisation des discours transphobes et ses conséquences sur l'augmentation des violences à l'égard des personnes trans ;

Considérant que le droit français, dans la droite ligne des valeurs fondamentales de l'Union européenne, interdit fermement les discriminations et violences en raison de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre, mais que ces dernières restent encore trop nombreuses ;

Considérant que les services de sécurité intérieure dénombrèrent en 2024 (dernier chiffre disponible), en France, 4 800 infractions en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre, dont 63 % de crimes ou délits, en hausse de 5 % par rapport à l'année précédente ;

Considérant que ces actes sont en augmentation constante depuis 2016, alors même que le recours au dépôt de plainte reste extrêmement faible pour ce type d'actes (de l'ordre de 4% selon l'enquête Vécu et Ressenti en matière de sécurité) ;

Considérant que les associations LGBTQIA+ effectuent un travail remarquable d'information, de sensibilisation et d'accompagnement des victimes, palliant bien souvent les manques des dispositifs généralistes existants ;

Considérant que cette journée doit donc permettre une mobilisation exemplaire et sans faux-semblants de l'ensemble de notre collectivité ;

Considérant que la Ville de Paris, à l'instar de nombreuses collectivités partout dans le monde, témoigne de cet engagement en pavoisant la façade de l'Hôtel-de-Ville avec le drapeau arc-en-ciel, symbole de la lutte pour l'égalité des personnes LGBTQIA+, le 17 mai et pour la Marche des Fiertés à Paris ;

Considérant que de nombreuses mairies d'arrondissement font de même ;

Considérant que le Tribunal administratif de Paris a clairement énoncé que l'affichage du drapeau arc-en-ciel a « *avant tout pour objet d'exprimer un attachement à des valeurs de tolérance et de lutte contre les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, lesquelles sont prohibées en vertu de la loi n° 2008-496 du 27 mai 2008* » et que dans ces conditions, il ne saurait être regardé comme revêtant « *un caractère politique non conforme aux exigences qui découlent du principe de neutralité des personnes publiques* » ;

Le Conseil du 8^e arrondissement, sur proposition de Théa Fourdrinier élue Place Publique, émet le vœu que la Mairie du 8^e

- Mette sur son fronton (au besoin hors des emplacements réservés par la loi et l'usage au drapeau national ou au drapeau européen) une banderole à ces couleurs ;
- Communique à ce sujet un message de sensibilisation sur ses relais d'information (newsletters et posts réseaux sociaux), le 17 mai et/ou pour le mois des fiertés LGBTQIA+ en juin ;
- Facilite l'organisation d'évènements de sensibilisation via la mise à disposition de moyens aux associations de l'arrondissement ;
- Et accueille au sein de la Mairie des événements faisant valoir les associations œuvrant sur ces sujets à destination du grand public de l'arrondissement

Mme LÉCUYER

Madame FOURDRINIER, mes chers collègues,

La lutte pour les droits LGBTQIA+ et le rejet de toute forme de violence ou de discrimination sont des exigences républicaines de base.

Les constats que vous dressez, nous les connaissons et nous les partageons. Le soutien aux associations, nous l'assurons d'ailleurs déjà en facilitant leurs actions de terrain avec notre pragmatisme habituel. La Maison de la vie associative et citoyenne (MVAC) est d'ailleurs là pour ça : elle a vocation à accompagner de manière très naturelle et fluide ce type d'initiatives dans notre arrondissement.

Il y a bien sûr la question du pavoisement que vous soulevez dans votre texte. Ma position est constante. Nous nous en tenons à une règle simple : le drapeau tricolore et le drapeau européen suffisent à représenter et à protéger absolument tous les Français, sans aucune distinction. Il n'est pas nécessaire de multiplier les étendards pour prouver notre attachement à l'universalité des droits.

Cette simple divergence sur le symbole ne doit pas occulter le fond de votre texte, qui rappelle notre opposition commune aux discriminations. Puisque l'intention de fond est partagée et relève du bon sens républicain, je vous propose d'amender votre vœu en supprimant le passage du dispositif sur le pavoisement. Nous voterons en conséquence votre vœu.

Mme FOURDRINIER

Madame la Maire, mes chers collègues, j'entends vos considérations et le fait que vous partagez les valeurs de notre société républicaine : la lutte contre les discriminations à l'égard de quiconque. Cela englobe aussi les violences commises contre les personnes en raison de leur orientation sexuelle ou leur identité de genre,

on sait qu'aujourd'hui il y a une recrudescence de ces violences, contre l'égalité également de ces personnes, des couples et des familles.

Je diverge avec votre position car à mon sens, le symbole est fondamental pour faire changer aujourd'hui nos mentalités et pour faire progresser la lutte contre ces discriminations qui existent.

J'entends le fait que vous souhaitez amender le vœu en enlevant le pavoisement. Qu'il y ait un drapeau avec les couleurs arc-en-ciel qui représentent la diversité des personnes, des couples, à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre les LGBT+phobies du 17 mai, permettrait de montrer à ces personnes de notre arrondissement que la mairie du 8^e est leur maison commune et qu'on les soutient dans ce qu'ils vivent au quotidien.

Je rappelle ce chiffre : selon l'IFOP, 55% des personnes LGBTQIA+ ont été agressées en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre au cours de leur vie.

Donc ce symbole du drapeau est important. L'idée est de l'apposer pendant une durée limitée à l'occasion de cette journée. Pourquoi pas aussi au mois de juin qui est le mois des fiertés ? Il est important de rappeler aux couples homosexuels de notre arrondissement qu'on a le droit depuis plus de 10 ans de se marier dans notre mairie.

Également il conviendrait de montrer aux personnes qui passent devant la mairie, aux enfants, car cela commence dès le plus jeune âge, qu'un garçon peut tomber amoureux d'un autre garçon, qu'une femme peut tomber amoureuse d'une autre femme. Cela ne doit être ni moqué, ni stigmatisé.

Ce drapeau, c'est ce qu'il représente. Il n'a pas vocation à substituer le drapeau français, le drapeau européen. Les symboles sont fondamentaux.

Cela honorerait notre conseil d'arrondissement de voter ce vœu avec cette disposition. Des arrondissements le font. La lutte pour les droits de toutes et tous, contre les discriminations est essentielle et ne doit laisser personne de côté.

M. SCHAHL

Je vais faire du centrisme de base. Je crois que vous dites presque la même chose. Je voudrais participer à ce rapprochement non pas sur les positions qui sont très homogènes.

Nous sommes d'accord sur le constat d'une recrudescence d'actes qui nous incite à nous mobiliser et nous organiser. La mairie agit déjà et va agir prochainement. Dans les projets en cours, nous souhaitons travailler sur l'aide aux victimes et de ne pas la limiter aux violences intra-familiales et aux violences faites aux femmes.

Concernant le drapeau, il y a une nuance de perception dépassable. Vous dites que le drapeau arc-en-ciel n'a pas la même signification qu'un drapeau républicain, qu'un drapeau des Etats et qu'il a une signification pour la communauté LGBT.

A l'inverse, entendez aussi que pour des républicains, le drapeau au frontispice d'une mairie, c'est le drapeau français et européen. Ces drapeaux protègent tous les citoyens.

Ce que la Maire veut dire, ce n'est pas non à une forme d'affichage des couleurs mais non au drapeau en tant que tel. Et dans votre vœu vous inscrivez une alternative.

Nous proposons ainsi une clarification de votre vœu. Nous comprenons le symbole légitime du drapeau arc-en-ciel mais à l'inverse, nous sommes attentifs aux personnes qui légitiment le drapeau aux couleurs nationales et européennes pour protéger la République. Le mot drapeau pose problème pour des républicains, je ne dis pas tous les républicains.

Mme LÉCUYER

Je sais que dans d'autres mairies, ce sujet revient tous les ans et qu'on réussit à trouver un accord. Le pavoisement ne nous convient pas, évidemment, les drapeaux français et européen me conviennent.

Je voulais que les choses soient claires. L'essentiel de votre vœu est partagé par la majorité mais nous ne souhaitons pas le pavoisement.

Mme FOURDRINIER

On pourrait remplacer ce pavoisement par une banderole. On peut modifier la phrase du vœu.

M. GUÉVAL

Sur votre vœu, il suffit de supprimer « un drapeau arc-en-ciel ».

Le vœu amendé est voté à l'unanimité.

11/ Vœu de la majorité relatif au lancement d'une concertation inter-arrondissements sur l'avenir et le réaménagement global de la place de Clichy

Considérant que la place de Clichy constitue un carrefour stratégique et un nœud névralgique majeur à la croisée de quatre arrondissements parisiens (8e, 9e, 17e et 18e) ;

Considérant que les emprises de chantier des travaux de la RATP qui ont longtemps occupé la place de Clichy ont été retirées ;

Considérant que ce pôle de mobilité historique mérite mieux qu'une gestion au coup par coup et qu'il est indispensable de mettre un terme définitif au traitement fragmenté de cet espace public ;

Considérant la nécessité absolue de débloquer ce carrefour avec pour double objectif de fluidifier la circulation générale et de redonner toute leur place aux transports en commun (bus) et aux piétons ;

Considérant la volonté municipale d'agir pour protéger les usagers vulnérables et garantir un espace public qui soit enfin sécurisé et fonctionnel ;

Considérant qu'un tel chantier majeur exige une méthode nouvelle, fondée sur un projet d'ensemble concerté et un portage politique fort réunissant les Maires des arrondissements concernés ;

Le Conseil du 8^e arrondissement émet le vœu que la Ville de Paris :

1. **Lance dans les plus brefs délais une grande concertation élargie inter-arrondissements** (8e, 9e, 17e et 18e) portant sur l'élaboration d'un plan de réaménagement global de la place de Clichy ;
2. **Instaure un comité de pilotage et de suivi permanent dédié**, afin que ce chantier majeur soit co-piloté personnellement par les Maires des quatre arrondissements limitrophes ;
3. **Garantisse, à travers ce comité, la mise en œuvre opérationnelle et rapide** des solutions d'aménagement retenues pour fluidifier les mobilités et sécuriser l'ensemble des usagers.

Mme LÉCUYER

Mes chers collègues,

La place de Clichy constitue un carrefour stratégique et un nœud névralgique majeur à la croisée de quatre arrondissements : le 8e, le 9e, le 17e et le 18e. Alors que les emprises de chantier des travaux de la RATP sont en cours de retrait, ce pôle de mobilité historique mérite mieux qu'une gestion au coup par coup.

Il est nécessaire de débloquent ce carrefour afin de fluidifier la circulation générale et de redonner toute leur place aux bus et aux piétons. Un tel chantier exige une méthode nouvelle, fondée sur un projet d'ensemble concerté.

Nous demandons donc à la Ville de Paris de lancer dans les plus brefs délais une grande concertation élargie inter-arrondissements portant sur un plan de réaménagement global. Nous demandons également l'instauration d'un comité de pilotage et de suivi permanent, co-piloté personnellement par les Maires des quatre arrondissements limitrophes, afin de garantir la mise en œuvre opérationnelle et rapide des solutions d'aménagement retenues.

Un élu veut-il prendre la parole ?

Je mets aux voix le projet de vœu de la majorité "V08 2026 03 Vœu relatif au lancement d'une concertation inter-arrondissements sur l'avenir et le réaménagement global de la place de Clichy".

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté à l'unanimité (Mme FOURDRINIER s'abstient).

12/ Vœu relatif à la sauvegarde de la devanture historique "Pouyanne" 57 boulevard Haussmann

Considérant l'inquiétude légitime suscitée par le sort de la devanture historique de l'ancienne teinturerie Pouyanne, située au 57 boulevard Haussmann.

Considérant que le nouveau locataire des lieux a fait part de son intention de ne pas conserver les panneaux anciens sur place.

Considérant qu'une Déclaration Préalable a été déposée pour acter la modification de la devanture de ce commerce en rez-de-chaussée.

Considérant que, bien que l'immeuble bénéficie d'une inscription aux monuments historiques pour les façades de sa cour intérieure, cette protection spécifique ne s'étend pas à la devanture sur rue, la rendant de fait vulnérable.

Considérant que le projet architectural prévoit une réfection de la devanture en bois et vitraux noirs, validée par l'Architecte des bâtiments de France, impliquant la dépose définitive des vitraux actuels portant le nom de l'enseigne.

Considérant qu'il est primordial de demander que cette devanture patrimoniale reste en l'état, et ce, quelle que soit la nouvelle activité commerciale à venir.

Considérant que, face à cette dépose annoncée, le locataire a proposé de remettre ces éléments historiques au Musée Carnavalet, mais que cette institution n'a, à ce jour, formulé aucune réponse confirmant son accord pour un tel dépôt.

Le Conseil du 8^e arrondissement émet le vœu que la Ville de Paris :

- Étudie en urgence, en lien avec la Direction de l'Urbanisme et la Conservatrice des monuments historiques, toutes les voies de recours ou de dialogue possibles avec le propriétaire et le locataire pour exiger que la devanture Pouyanne reste en l'état sur le boulevard Haussmann.
- Sollicite formellement l'avis de la Commission du Vieux Paris sur le sort de cette devanture afin d'éviter une banalisation architecturale du boulevard Haussmann.

- S'assurer, dans l'éventualité où le maintien sur site s'avérerait juridiquement impossible, de la sauvegarde matérielle des vitraux et panneaux anciens en organisant et en garantissant leur dépôt officiel et sécurisé au sein des collections du Musée Carnavalet.

Mme LÉCUYER

Mes chers collègues,

Ce vœu de la majorité porte sur l'inquiétude légitime suscitée par le sort de la devanture historique de l'ancienne teinturerie Pouyanne, située au 57 boulevard Haussmann. Le nouveau locataire a fait part de son intention de ne pas conserver les panneaux anciens, et le projet architectural qui a été validé implique la dépose définitive des vitraux actuels portant le nom de l'enseigne. Si les façades de la cour intérieure de cet immeuble bénéficient d'une inscription aux monuments historiques, cette protection ne s'étend malheureusement pas à la devanture sur rue, la rendant de fait vulnérable.

Il est primordial que cette devanture patrimoniale reste en l'état. Par ce vœu, nous demandons donc à la Ville de Paris d'étudier en urgence toutes les voies de recours ou de dialogue possibles avec le propriétaire et le locataire, et de solliciter formellement l'avis de la Commission du Vieux Paris. Dans l'éventualité où le maintien sur site s'avérerait juridiquement impossible, nous exigeons que la Ville s'assure de la sauvegarde matérielle des vitraux et panneaux en garantissant leur dépôt officiel au sein des collections du Musée Carnavalet.

Un élu veut-il prendre la parole ?

Je mets aux voix le projet de vœu de la majorité "V08 2026 02 Vœu relatif à la sauvegarde de la devanture historique 'Pouyanne' 57 boulevard Haussmann".

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil d'arrondissement est terminé. Le prochain conseil d'arrondissement est le 2 juin 2026. Le conseil de Paris aura lieu du 19 mai au 22 mai. Comme j'ai l'habitude de le faire depuis plusieurs années, je diffuserai une synthèse des séances.

Je rappelle que la commémoration du 8 mai 1945 se déroulera le 7 mai à 13h en mairie. Le collège Condorcet fera une lecture. Une exposition artistique va bientôt voir le jour dans notre mairie, je vous tiens informé.

Cette mairie est ouverte, nous sommes preneurs de tous les sujets, les choses positives, négatives. Nous sommes à votre service et n'hésitez pas à nous solliciter.

M. GUÉVEL

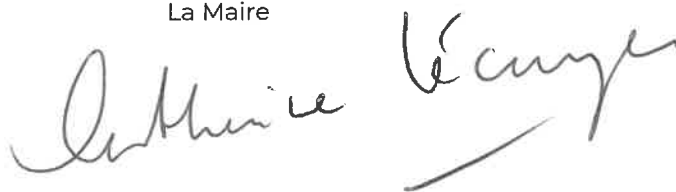
Dans quelques jours vont se dérouler les élections des comités d'animation des conseils de quartier qui vont être renouvelés. Nous avons 7 conseils de quartier dans le 8^e arrondissement. A partir de demain jusqu'à la fin du mois de mai, vous pourrez vous déclarer candidat pour rejoindre ces comités d'animation. Un tirage au sort sera réalisé dans les premiers jours de juin pour désigner l'ensemble des membres de ces comités d'animation.

Le site de la mairie a mis en ligne un formulaire pour se déclarer candidat et j'espère vous retrouver très bientôt. Le 17 juin à 19h, salle des conférences de la mairie, on aura une première réunion plénière pour rassembler l'ensemble des membres des conseils de quartier.

Mme LÉCUYER

On compte sur vous ainsi que sur les personnalités qui s'impliquent dans l'arrondissement. Merci beaucoup

La Maire

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Anne Lécuycy', with a long horizontal stroke extending from the end of the name.